

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2015
DE 13 H 30 à 14 H 30

DELIBERATION N° 2015 - 29

Objet : Recours à l'emprunt en 2016

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 13 Novembre 2015 sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON, Président du SMIRT,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu le Budget Primitif 2015 adopté le 26 janvier 2015,

Vu le Budget Supplémentaire adopté le 15 juin 2015,

Vu le Budget Primitif 2016 adopté le 20 novembre 2015,

DECIDE

De pouvoir recourir à l'emprunt en 2016, tel qu'il figure dans le Budget Primitif 2016, et d'autoriser le SMIRT à entamer les démarches nécessaires.

Le Président du SMIRT



Daniel PERCHERON

